

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE QUÉVREVILLE LA POTERIE**

DÉLIBÉRATION N° 2026-46

Le cinq juin deux mil-six à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Benoit HUE**, Maire.

Date de la convocation 29/05/2026

Date d'affichage 29/05/2026

Etaient Présents :

Messieurs Benoit HUE, Sebastien CLOAREC, Bruno DARONAT,
Maxime DUPRÉ, Cédric LEFEBVRE, Donovan LIOT,
Mesdames Stéphanie LAGARDE, Christine DESHERBAIS, Anne-Julie ARIBAUD,
Peta DELWAULLE, Julie LEROY, Alexandra MOREAU, Joëlle VIGER

Absents excusés :

Monsieur Christophe GOURLAOUEN avec pouvoir à Monsieur Maxime DUPRÉ
Romain VILLALBA

Secrétaire de Séance : Madame Peta DELWAULLE

NOMBRE DE CONSEILLERS Formant la majorité des membres en exercice

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
VOTANTS : 14

**N° 2026-46 : Approbation du Tarif d'inscription au trail de la Poterie du
12.09.2026**

Faisant partie du comité organisateur du Trail de la Poterie, Monsieur le maire demande à Madame Leroy et Monsieur Lefebvre de bien vouloir sortir pour les délibérations 2026-6 à 2026-49.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Lagarde qui annonce que l'édition du Trail 2026 est un peu modifié. En effet, cette année un parcours 5 km, un parcours 10km, un relais homme, un relais femme et un relais mixte sont proposés.

Cette année, chaque dossard sera équipé d'une puce pour le comptage et le relais sera proposé avec un témoin à puce.

Cette année, l'entreprise sollicitée est Chronoboost qui travaille avec la Plateforme Strayde. La commune souhaite leur confier la gestion administrative et financière des inscriptions. Les sommes collectées seront reversées à la commune hors frais de gestion : 0.5 centimes par dossard et 5% de retenu du montant total.

Cette année, un poste de secours agréé « 1^{er} secours de l'Estuaire » sera présent.

Ces quelques modifications d'organisation augmentent les coûts. Aussi le comité organisateur propose les tarifs d'inscription suivant :

- 5 km : 7 €
- 10 km : 10 €
- Relais : 12 €

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE :**

- **Le tarif des différents parcours**
- **Le versement par la société Strayde à la commune des sommes collectées hors frais de gestion : 0.5 € par dossard et une retenue de 5 % du montant total.**

Fait et délibéré en séance du 05 juin 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Benoit HUE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.